



## **L'urgence absolue est de protéger la population et les salariés, de combattre la précarité et la pauvreté, pas de déréglementer le travail**

### **Le « Ségur » de la santé : le monde d'après est mal parti**

La crise sanitaire a mis au grand jour ce que les OS... dénoncent depuis toujours : la dégradation des services publics (fermeture de lits, de service, d'hôpitaux), la baisse depuis 10 ans du pouvoir d'achat des fonctionnaires et des salariés. La revalorisation de la rémunération des personnels hospitaliers est nécessaire mais le 1er Ministre refuse toujours de revaloriser le point d'indice et utilise une rhétorique qui ne trompe pas : « *il faut assouplir le carcan du statut, reconsidéré sans tabou le temps de travail, il faut réformer, refonder l'hôpital et l'ensemble du système de soin...* ». Les forces libérales sont à l'œuvre et pendant ce temps, on continue à fermer des lits. Les discussions sur le « Ségur » de la santé seront coordonnées par Nicole Notat qui, rappelez-vous, voulait en 1995 au moment du Plan Juppé, liquider la Sécurité Sociale. Cela oblige nos organisations à rester plus que vigilantes et à organiser la mobilisation pour imposer nos revendications

**Les organisations CGT, FSU et Solidaires refusent les dégradations des conditions de travail, la remise en cause du statut des soignants, les tentatives d'étatisation de la sécurité sociale. Elles revendiquent une véritable démocratie sanitaire, la réouverture des lits et des hôpitaux de proximité, l'embauche massive de personnels dans les hôpitaux et les EPAHD, l'augmentation générale du point indiciaire.**

### **Etat d'urgence sert au recul du code du travail et des libertés individuelles**

L'état d'urgence promulgué le 23 mars et prolongé le 24 mai au nom de la situation sanitaire cache des attaques graves contre le code du travail et les libertés individuelles : augmentation des dérogations au code du travail permettant des semaines à 60 heures, la perte des congés, des jours de repos, le travail dominical étendu, les abus sur le télétravail ; restriction du droit de manifester, de se rassembler, possibilité de repérage et traçage des déplacements individuels, inscription de données médicales dans un fichier national.

De la même manière que des dispositions soi-disant exceptionnelles de l'état d'urgence suite aux attentats sont passées de manière définitive dans le droit commun, les dérogations au code de travail et les restrictions du droit de manifester peuvent perdurer bien au-delà de la crise sanitaire, au nom du redressement économique de la France.

**C'est pourquoi les organisations CGT, FSU et Solidaires défendent toute mesure (tests, masques...) qui protègent réellement de la pandémie mais revendiquent la levée immédiate des lois d'urgence qui n'ont rien de sanitaire.**



### **Les milliards doivent servir à sauver les emplois et lutter contre la pauvreté**

20 % de la population a vu son revenu chuter durant la période. Les aides 150 € par ménage et 100 € par enfant ne règlent rien. Avec des centaines de milliards débloquées pendant cette période par le gouvernement, l'injustice sociale

caractérise toujours les choix politiques. La grande partie des aides a été captée par les entreprises les plus riches et donc destinée au final à abonder encore un peu plus les poches des actionnaires. Le soutien aux entreprises doit être exclusivement consacré à la sauvegarde des emplois.

**Les organisations CGT, FSU et Solidaires revendiquent un plan massif d'aides sociales et alimentaires (sans oublier la jeunesse étudiante la plus précarisée), une revalorisation des minimas sociaux et des salaires (en particulier des filières féminisées), un droit à un logement digne et salubre, le gel des loyers et des crédits, l'indemnisation de tous les privés d'emploi, la prise en compte des revendications des intermittents, un budget conséquent pour les services publics et le système de santé qui doivent être déployés sur tout le territoire.**

## **La protection des personnels sur leur lieu de travail est un droit et une obligation de l'employeur.**

Les employeurs doivent protéger leurs personnels, le Code du travail en fait une obligation. Face à cette catastrophe sanitaire, trop des salariés ne sont pas encore équipés de masque de gel ou subissent une organisation du travail ne permettant pas l'application des gestes barrières.

Les instances représentatives des personnels, seules à même de déterminer des conditions satisfaisantes de la reprise doivent être réunies. Or Le gouvernement a supprimé les CHSCT dans le secteur privé, affaiblissant ainsi leur rôle et leur pouvoir et vient de revoir les conditions d'expertise et de convocation des CHS qui perdurent.

**Les organisations CGT, FSU et Solidaires revendiquent l'abrogation la loi de transformation de la fonction publique votée en 2019 et de la loi de transformation du code du travail votée en 2018., le rétablissement des CHSCT et l'arrêt des suppressions d'emploi dans le public et le privé.**

**Elles revendiquent la réunion des CSE dans toutes les entreprises avant toute reprise et l'abandon des pressions et des sanctions envers les personnels qui exercent leur droit de retrait.**

## **Projet de réforme des retraites : le retrait pur et simple**

Grace à la mobilisation exemplaire contre la réforme des retraites commencée le 5 décembre, nous étions sur le point d'obtenir le retrait du projet de loi. La pandémie a stoppé la mobilisation et contraint Macron à reporter sine die la réforme. **Les organisations CGT, FSU et Solidaires revendiquent le retrait pur et simple du projet de loi.**

**Nous n'accepterons pas d'être bâillonnés.  
Nous n'accepterons pas les interdictions de manifester  
et les limitations au droit de grève.**

Plus que jamais, les salariés, les fonctionnaires et les retraités doivent se faire entendre et porter haut et fort leurs revendications. C'est pourquoi les organisations CGT, FSU et Solidaires appellent les personnels à soutenir et à participer aux initiatives décidées dans les différents secteurs et entreprises.

Elles invitent à réagir partout dans les boites et les services publics, à participer aux initiatives dans le département **dès le 2 juin à 18h devant le CHU de Rouen aux cotés des personnels des hôpitaux et aux autres dates qui seront annoncées prochainement.**

**Pour la hausse des salaires, la défense de tous les emplois, plus de justice sociale, de libertés, et de démocratie.**